

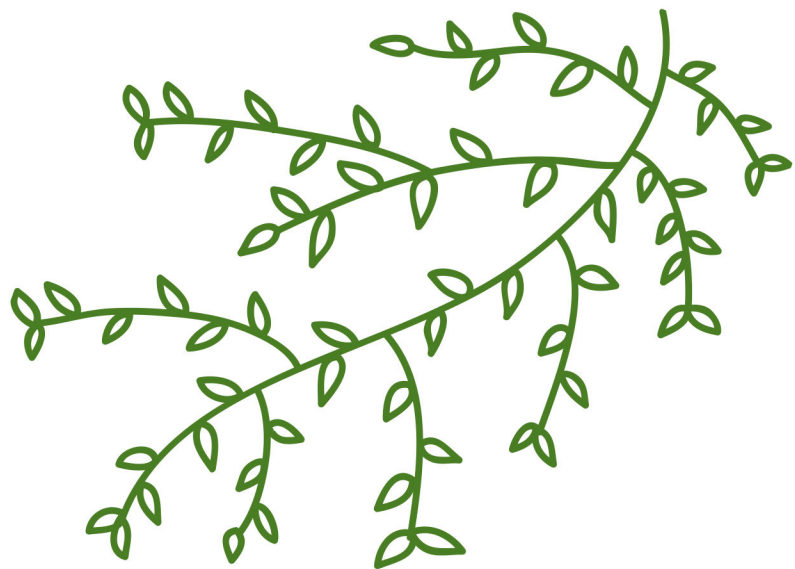
Règlement intérieur du jardin partagé



Centre Social et Culturel
Jacques Prévert



LE GROUPE DE JARDINIERS A ÉTABLI LES "RAISONS D'ÊTRE" POUR LE JARDIN PARTAGÉ.



1. LIEU DE COHÉSION SOCIALE
2. LIEU DE JARDINAGE ET CUISINE
3. LIEU D'APPRENTISSAGE ENSEMBLE
4. LIEU DE CULTURE, FÊTE ET ANIMATION
5. LIEU OÙ IL FAIT BON VIVRE



LE JARDIN PARTAGÉ EST UN JARDIN **ÉCOLOGIQUE** QUI PRÉSERVE LA
BIODIVERSITÉ ET GÈRE **L'EAU** DE MANIÈRE **ÉCO RESPONSABLE**.

**L'ADHÉSION AU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL JACQUES PRÉVERT
PERMET DE PARTICIPER AU JARDIN PARTAGÉ.
L'ACCÈS EST RÉSERVÉ AUX JARDINIERS QUI RECEVRONT UN CODE
POUR OUVRIR LE PORTILLON.**



**LE JARDIN N'AUTORISE PAS LES FÊTES PRIVÉES POUR PRÉSERVER
LA TRANQUILLITÉ DES RÉSIDENTS.
LES VISITEURS SONT RESPONSABLES DE LEUR PROPRE SÉCURITÉ.**

LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES DE SYNTHÈSE, LES ENGRAIS CHIMIQUES, LES PESTICIDES ET LES INSECTICIDES SONT INTERDITS DANS CE JARDIN.

LES MÉTHODES NATURELLES SONT PRÉFÉRÉES ET L'UTILISATION DE MATÉRIEL DE JARDIN À MOTEUR EST INTERDITE.

LES JARDINIERS SONT ENCOURAGÉS À PARTAGER LEURS IDÉES ET TRAVAUX AVEC LES AUTRES POUR AMÉLIORER LE JARDIN.

LES JARDINIERS ONT À DISPOSITION DES COMPOSTEURS, IL FAUT RESPECTER LES CONSIGNES AFFICHÉES SUR LES TYPE DE DÉCHETS AUTORISÉS.



**CHAQUE JARDINIER S'ENGAGE À ENTREtenir ET
À RESPECTER LES RÈGLES D'UTILISATION DU MATÉRIEL ET DES ÉQUIPEMENTS
MIS À DISPOSITION DANS LE JARDIN.**

**C'EST BIEN DE GARDER L'ESPACE PROPRE ET BIEN RANGÉ
EN RAMASSANT LES ÉVENTUELS DÉTRITUS.**

**CHAQUE JARDINIER PEUT UTILISER LIBREMENT LES OUTILS MIS À
DISPOSITION**

**LES JARDINIERS SE RENCONTRENT RÉGULIÈREMENT POUR PLANIFIER
ET ORGANISER LEURS ACTIVITÉS AUX DATES PROPOSÉES PAR LE CENTRE
SOCIAL ET CULTUREL JACQUES PRÉVERT.**

**LES JARDINIERS DÉCIDENT ENSEMBLE DE LA MANIÈRE
DONT LES RÉCOLTES SERONT PARTAGÉES
APRÈS CONCERTATION ET ACCORD.**

**LES RÉCOLTES PEUVENT ÊTRE ÉGALEMENT
UTILISÉES DANS LE CADRE D'ANIMATIONS ORGANISÉES
PAR LES JARDINIERS:**

**REPAS PARTAGÉ, DÉGUSTATION, PARTAGE DE RECETTES, ... OU LORS
D'ÉVÈNEMENTS DANS LA COMMUNAUTE'**



**LE JARDIN EST UN ESPACE PUBLIC ACCESSIBLE À TOUS LORSQUE
QU'UN JARDINIER EST PRÉSENT SUR PLACE.**

**LE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL JACQUES PRÉVERT ÉTABLIRA DES
PARTENARIATS AVEC DES ASSOCIATIONS ET DES ÉCOLES LOCALES POUR
SENSIBILISER LES GENS AU PROJET ET LES FAIRE PARTICIPER À
L'ÉVOLUTION DU JARDIN, APRÈS EN AVOIR INFORMÉ LES JARDINIERS.**



Jardin partagé



INTERDIT



**CHAQUE JARDINIER DOIT
SIGNER LE RÈGLEMENT
ÉTABLI EN GROUPE.**



Centre Social et Culturel
Jacques Prévert

